



REGLEMENT EKIDEN DU CHATEAU DE SCEAUX 2017

Article 1 : Organisation

La première édition de l'Ekiden du Château de Sceaux est organisée par la société RUN Agency. La compétition est organisée en association avec le club d'Antony Athlétisme 92. Pour tout renseignement, contacter l'organisation par mail : contact@ekiden-chateaudesceaux.fr

Article 2 : Présentation des épreuves

L'Ekiden du Château de Sceaux est un événement qui regroupe 4 courses, se déroulant toutes intégralement dans le parc du Château de Sceaux:

- L'Ekiden

L'épreuve consiste en un marathon-relais effectué par des équipes de 6 athlètes sur la distance du marathon, soit 42,195 km, sur une boucle de 5Km et réparti comme suit :

1er coureur : 5 km

2ème coureur :10 km

3ème coureur : 5 km

4ème coureur : 10 km

5ème coureur :5 km

6ème coureur : 7.195 km

L'Ekiden est une épreuve officielle de la Fédération Française d'Athlétisme. Elle se déroule en conformité avec la réglementation 2016 des courses et des manifestations hors stade.

Cette épreuve est inscrite au calendrier de la CDCHS 92.

- Le 10 Km

L'épreuve consiste à parcourir 10Km sur 2 boucles de 5Km. Cette course se déroule en conformité avec la réglementation 2016 des courses et des manifestations hors stade.

Cette épreuve est inscrite au calendrier de la CDCHS 92.

- La course adaptée

L'épreuve est adaptée et proposée aux personnes en situation de handicap mental. Elle est également ouverte à toute personne souhaitant accompagner ces personnes sur cette course

solidaire, et peut être cumulée à la course Ekiden ou au 10Km. La course consiste à parcourir une boucle de 700m.

- Les courses enfants

Les épreuves consistent à parcourir une ou 2 boucles de 1,5km selon les catégories d'âge.

Course poussins : 1,5 Km

Course benjamins, minimes : 3 Km

Horaires des courses :

8h30 Course 10 Km

Le délai maximum pour parcourir les 10 Km est fixé à 1h30

10h00 Course Ekiden

Le délai maximum pour parcourir les 42,195 Km est fixé à 5h

14h30 Course adaptée

14h45 – 15h45 Courses enfants

Article 3 : Conditions de participation

Les épreuves Ekiden et 10Km sont ouvertes aux licencié(e)s ou non licencié(e)s à partir de la catégorie cadets. Les athlètes doivent donc être nés en 2001 et avant.

L'épreuve de la course adaptée est ouverte à tous.

Pour les épreuves enfants, la course Poussins est accessible aux athlètes nés en 2006 et 2007. La course Benjamins, Minimes est ouverte aux athlètes nés entre 2002 et 2005.

Pour participer, il est obligatoire que tout athlète soit titulaire d'une licence sportive FFA, FFTRI, FSGT, FFCGF, UFOLEP ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course ou de sa photocopie certifiée conforme par l'intéressé. Ces documents seront conservés en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatifs en cas d'accident.

L'inscription des mineurs ne sera acceptée qu'à la condition qu'une autorisation parentale soit remplie.

Article 4 : Inscriptions

L'inscription des équipes se réalise uniquement en ligne sur le site www.ekiden-chateaudesceaux.fr. Toute inscription ne sera prise en compte qu'à la condition d'être complète (bulletin d'adhésion

dûment complété, autorisation parentale pour les mineurs, règlement effectué) pour chaque participant et pour toute l'équipe participant à l'Ekiden. Toutefois le certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition ou une des licences sportives mentionnées à l'article 3, pourra être téléchargé ou présenté lors du retrait des dossards.

La composition des équipes pour l'Ekiden pourra être modifiée en ligne jusqu'au jeudi 08 Juin et lors du retrait des dossards, le samedi 10 Juin jusqu'à 19h00.

Si à l'insu de l'organisateur, un coureur participe à la course alors même qu'il n'a pas fourni une licence sportive ou un certificat médical valide, l'organisateur décline toute responsabilité en cas d'incident pendant la course.

Tarifs Inscription en ligne

	GRAND PUBLIC	ENTREPRISE	ENTREPRISE PRIVILEGE
Tarif Ekiden Early /équipe	80€*	/	/
Tarif Ekiden /personne	15€	25€***	Nous contacter ***
Tarif Ekiden / équipe	90€	150€***	
Tarif 10 Km Early	12€**	/	
Tarif 10 Km	15€	25€***	
Course Enfants	Gratuit	/	/
Course Adaptée	Gratuit	/	/

*Les 70 premières équipes inscrites à l'Ekiden bénéficient d'une réduction de 10€ par rapport au tarif normal.

**Les 200 premiers inscrits à la course 10Km bénéficient d'une réduction de 3€ par rapport au tarif normal.

***Détails et conditions en nous contactant par mail contact@ekiden-chateaudesceaux.fr

Inscription en ligne jusqu'au Jeudi 08 Juin minuit et dans la limite des places disponibles.

Pour votre confort, le nombre de places est limité à 1 500 participants pour le 10Km et 2 000 participants pour l'Ekiden.

Article 5 : Parcours

Les courses se déroulant dans leur intégralité au sein du parc de Sceaux, elles sont à l'abri de toute circulation automobile.

Concernant la course Ekiden, chaque athlète devra parcourir selon son rang dans le relais, 1 ou 2 fois la boucle de 5 km. Le dernier relayeur devra parcourir une boucle supplémentaire de 2.195 km.

Concernant la course 10km, chaque athlète devra parcourir 2 boucles de 5Km.

Le parcours est conforme au règlement FFA et sera fléché, homologué et mesuré selon la méthode de l'IAAF. Tous les kilomètres sont indiqués. Des signaleurs seront présents en nombre tout au long du parcours.

Le plan des différents parcours est disponible sur le site internet www.ekiden-chateaudesceaux.fr.

Article 6 : Equipes Ekiden

Un athlète ne peut concourir que pour une seule équipe et à un seul relais. En cas de participation d'un athlète à plusieurs relais dans une même équipe ou dans des équipes différentes, les équipes en cause seraient immédiatement disqualifiées. Pour participer au classement "MIXTE", l'équipe doit se composer obligatoirement de trois féminines minimum.

Chaque participant s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète correspondant à son relais avant de passer le relais ou de franchir la ligne d'arrivée. Le non-respect de cette règle entraînera aussitôt la disqualification de l'équipe.

Article 7 : Départ / arrivée / relais

Les départs auront lieu plaine de Chatenay, Parc de Sceaux. L'arrivée sera jugée au même endroit.

La zone de relais pour l'Ekiden s'étendra sur 80m, 8 sas d'attente d'une vingtaine d'athlètes maximum seront positionnés pour faciliter les prises de relais. Seul le relayeur suivant aura accès au sas d'attente. Les sas seront numérotés en fonction du numéro de dossard. Les dossards devront être portés devant et entièrement visibles pour accéder au sas d'attente.

Article 8 : Chronométrage

Uniquement pour l'Ekiden et la course 10Km

Le chronométrage sera effectué par un système de puce attachée à la chaussure et réalisé par une société de chronométrie agréée. Tous les inscrits se verront remettre une puce électronique lors du retrait du dossard qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et servira de contrôle de régularité de course. Un concurrent n'empruntant pas la chaussée ne pourra être classé à l'arrivée.

La puce n'est pas réutilisable sur une autre course. Elle doit être restituée à l'arrivée dans les points prévus à cet effet. Toute puce non restituée sera facturée de 50 euros.

Article 9 : Ravitaillements

Un point d'eau sera installé au Km 3 et 8.

Une zone de ravitaillement sera installée au Km 5 et à l'arrivée. Les athlètes y accéderont sur présentation du dossard.

Article 10 : Sécurité et dispositif médical

La sécurité est assurée par une société privée et par le comité d'organisation.

La responsabilité médicale sera assurée par une association de secouristes. Ceux-ci pourront décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales ou prodiguer les soins nécessaires.

Ils pourront mettre hors course un concurrent pour des raisons médicales ou prodiguer les soins nécessaires.

Des stands de récupération seront animés par des écoles de kinésithérapie au sein du village animation.

Article 11 : Dossards et numéros de dossard

L'ensemble des dossards de l'équipe sera donné en une fois, dans une seule et même enveloppe, à condition que le dossier soit complet. La présentation d'une des licences mentionnées à l'article 4 du présent règlement ou du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition pourra être demandée en cas de dossier incomplet.

Horaires de retrait des dossards : le samedi 10 Juin entre 10h00 et 19h00.

Les dossards pourront également être retirés le jour de la course à partir de 7h et au plus tard 1 heure avant votre course. 1 seul athlète par équipe sera habilité au retrait des dossards, prenez vos dispositions pour être au moins 15 minutes avant votre course sur la ligne de départ.

Pour modifier un participant, vous devez vous munir de votre code d'inscription indiqué dans le mail de confirmation de votre inscription, et suivre la procédure expliquée. Plus aucun changement ne sera toléré 10 jours avant la course, soit le 01 Juin.

Aucun dossard ne sera envoyé par la poste, sauf pour les équipes ayant souscrit au tarif Entreprise ou au package Entreprise Privilège, sous réserve d'avoir transmis au préalable l'ensemble des pièces justificatives nécessaires.

Les dossards doivent être entièrement visibles, attachés à l'aide des épingles fournies par l'organisation. Les dossards sont numérotés de 1 à 6 et doivent être portés dans l'ordre des relais. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Article 12 : Récompenses

Chaque participant se verra remettre un cadeau souvenir, ainsi qu'un Tshirt technique et une médaille de finisher.

4 Classements sont proposés : Hommes, Femmes, Mixtes, Entreprises

Seront récompensées de lots :

-La course Ekiden

Classement général

Les trois 1ères équipes hommes toutes catégories

Les trois 1ères équipes femmes toutes catégories

Les trois 1ères équipes mixtes toutes catégories

Challenge Entreprises

Les trois 1ères équipes toutes catégories

-La course 10Km

Classement général

Les trois 1ers du classement hommes toutes catégories

Les trois 1ères du classement femmes toutes catégories

Challenge Entreprises

Les trois 1ers toutes catégories

-La course adaptée

Les trois 1ers arrivés de la course

-La course enfants

Les trois 1ers de la catégorie Poussins

Les trois 1ers de la catégorie Benjamins, Minimes

Par respect pour les partenaires seules les équipes présentes à la remise des prix pourront recevoir leurs récompenses.

Article 13 : Abandon

Tout concurrent souhaitant abandonner devra se présenter au Village afin de remettre son dossier et sa puce électronique de chronométrage.

Article 14 : Vestiaires / consignes

Un espace vestiaire, avec douches sera à disposition dans le parc de Sceaux, non loin du départ. Cet espace est précisé sur le plan disponible sur le site internet de l'épreuve.

Un espace consignes sera à disposition des concurrents au sein du Village. Les concurrents pourront y déposer leurs affaires et les récupérer dès leur fin de course. Toutefois, l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (notamment en cas de vol, de bris, de perte...) subis par les biens personnels des participants et déposés à la consigne.

Article 15 : Assurances

Responsabilité civile : Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Individuelle accident : Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels.

Domage matériel : Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

Vol et disparition : Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

Article 16 : Protection des données

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés » les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles.

Toute participation à l'Ekiden du Château de Sceaux implique que le participant accepte et autorise la publication de ses données personnelles (nom, prénom, date de naissance) sur le site internet de la FFA et de l'Ekiden du Château de Sceaux. Les coordonnées pourront en outre être communiquées aux partenaires de l'épreuve. Si les participants ne le souhaitent pas, ils disposent de la possibilité de s'y opposer en le précisant sur le bulletin d'inscription.

Si les participants souhaitent exercer leur droit d'accès et de rectification, il suffit de nous l'écrire en précisant vos noms, prénoms et adresses.

Article 17 : Droits à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 18 : Modification / annulation

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement. L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée en cas d'arrêt préfectoral non obtenu.

Article 19 : Remboursements / pénalités financières en cas de désistement ou annulation

a/ Annulation intervenant plus de 21 jours avant le départ de l'épreuve

En cas d'annulation de la participation du concurrent avant le départ de l'épreuve, l'organisation retiendra une somme forfaitaire de 5 euros par personne pour frais de dossiers, quel que soit le motif de l'annulation.

b/ Annulation intervenant pendant les 21 jours précédant le départ de l'épreuve

Toute annulation survenant pendant les 21 jours précédant le départ de l'épreuve ne pourra donner lieu à aucun remboursement, sauf sur présentation d'un certificat médical justificatif. La déduction des 5 euros forfaitaires par personne sera réalisée.

Article 20 : Acceptation du règlement

La participation à l'EKIDEN implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète du relais choisi avant de passer le témoin ou de franchir la ligne d'arrivée. De même, il s'engage à ne courir que pour une seule équipe et n'assurer qu'un seul relais. Le non-respect de cette règle entraînera aussitôt la disqualification de l'équipe.

Ce règlement a été réalisé selon les règlements de la commission nationale des courses hors stade de la FFA. Les organisateurs de cette épreuve déclinent toutes responsabilités en cas de vol et se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront nécessaires à l'ensemble de l'organisation.

Les organisateurs vous souhaitent une très bonne course.